



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique à l'égard des personnes âgées

Question écrite n° 101290

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la lutte contre l'isolement des personnes âgées. En effet, selon le baromètre annuel de la Fondation de France, plus de cinq millions de Français sont en situation d'isolement, ce qui signifie que ces personnes n'ont que très peu de contacts avec leurs différents réseaux : famille, amis, voisins et collègues. C'est un million de plus que lors du lancement de ce baromètre en 2010. Cette enquête révèle également qu'une grande partie en souffre : 63 % se sentent abandonnés, exclus ou inutiles. Parmi les premières victimes de l'isolement figurent les personnes âgées. Pour elles, la fin de la carrière professionnelle peut coïncider avec la fin des relations sociales, notamment en l'absence de famille proche. Il a également été prouvé que l'isolement social est un facteur d'aggravation de la maladie d'Alzheimer. Face à ce constat, elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement pour lutter contre l'isolement des personnes âgées.

Texte de la réponse

Les trois axes de la loi d'adaptation de la société au vieillissement : "anticiper, adapter, accompagner" prennent fortement en compte ce défi lié à l'allongement de la durée de vie et à l'évolution de notre société. Faire du domicile un atout de prévention, dynamiser la prévention individuelle et collective, lutter contre le suicide des âgés par le biais d'un Plan national de prévention du suicide des personnes âgées, sur l'ensemble du territoire et enfin, agir contre l'isolement des personnes âgées constituent notamment quatre mesures prioritaires de ce texte législatif. Le Gouvernement porte une attention spécifique à l'isolement des personnes âgées. C'est pourquoi celui-ci a procédé au lancement du Plan National MONALISA (Mobilisation nationale contre l'isolement des personnes âgées). Le 27 janvier 2014 la charte nationale MONALISA a été signée entre la ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie et les grands réseaux et organismes nationaux associés à cette action. Le plan a été lancé dans huit « départements témoins ». L'objectif est de susciter progressivement sur l'ensemble du territoire des « équipes citoyennes » qui détermineront elles-mêmes un programme d'accompagnement des personnes âgées avec l'appui de référents nationaux et dans le cadre des principes éthiques retenus dans la Charte nationale. La revalorisation de l'image des aînés dans notre société constitue également un axe de travail qui se traduit par diverses actions. Citons notamment le soutien du ministère des affaires sociales et de la santé aux multiples initiatives prises dans le cadre de la Semaine Bleue, dont le thème sélectionné pour 2014 et 2015 était « A tout âge : créatif et citoyen ». Ces sept jours organisés chaque mois d'octobre sur l'ensemble du territoire national constituent en effet un moment privilégié pour informer et sensibiliser l'opinion sur la contribution des retraités à la vie économique, sociale et culturelle, sur les préoccupations et difficultés rencontrées par les personnes âgées, sur les réalisations et projets des associations. Cet événement est l'occasion pour les acteurs qui travaillent régulièrement auprès des aînés, d'organiser tout au long de la semaine des animations qui permettent de créer des liens entre générations en invitant le grand public à prendre conscience de la place et du rôle social inestimable que jouent les « âgés » dans notre société. C'était tout le sens de la manifestation organisée le 4 octobre 2016 à l'Elysée qui, dans l'esprit de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement, a eu à cœur de mettre en avant la place

des aînés et leur implication dans la société.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101290

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10182

Réponse publiée au JO le : [28 février 2017](#), page 1686